



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

N°DEL 2024_04_045_3

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2024

Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Délégation de service public multi-accueil "Les Mimarellos" - Prolongation

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Laurence GIORGINI donne procuration à René CARANDANTE
Matthieu TAROT donne procuration à Stéphanie MECHIN
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 22-04-24
Et publication ou notification
Du 22-04-24
Le Maire,



=====
Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante :

Dans le cadre de la délégation de service public du multi-accueil, la Ville de La Croix Valmer a conclu un contrat de concession d'une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Le contrat de concession de service public, par un premier avenant, a été allongé d'une durée de six mois.

Cependant, en raison d'un délai trop court pour réaliser la procédure de passation d'un contrat de Délégation de Service Public en bonne et due forme, et de la nécessité d'assurer la continuité du service public d'accueil du jeune enfant, la durée du contrat a été reportée d'un mois et demi.

Aussi, comme autorisé par les dispositions réglementaires et législatives, il est proposé de prolonger le contrat de délégation de service public, entraînant la fin du contrat au 16 août 2024.

Vu l'article R.3135-5 et l'article L.3135-1 du code de la commande publique,
Vu la délégation de service public multi-accueil « Les Mimarello » ;

Considérant que l'échéance de l'actuelle Délégation de Service Public présente un délai trop court pour réaliser la procédure de passation d'un contrat de délégation de Service Public ;

Considérant le principe de continuité de service public appelant la poursuite de l'accueil des jeunes enfants ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la durée du contrat de Délégation de Service Public actuelle d'un mois et demi, soit jusqu'au 16 août 2024 ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **De prolonger** la délégation de service public actuelle du multi-accueil « Les Mimarello » ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,
à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,
22 AVR. 2024

Le Maire
La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET



Conseil Municipal du 18 avril 2024
N° DEL 2024_04_045_3



99_DE-083-218300481-20240418-DEL2024_045